

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 26 Février 2026

Procès verbal

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Isabelle JEZEQUEL, Sonia HALLIER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLVERE, Mattieu POLARD, excusés

Suite à un problème national au sein de la DGFIP, les comptes de gestion n'ont pas pu être validés par les services de la trésorerie par conséquent les comptes administratifs n'ont pas été approuvés, ni les résultats affectés.

Les comptes de gestions 2025 et les comptes administratifs 2025 pour l'ensemble des budgets seront approuvés lors d'un prochain conseil municipal, obligatoirement avant le 30 juin 2026.

Vote des taux 2026

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux à l'identique, les taux 2026 seront les suivants :

- Taxe foncier bâti : 41.12%
- Taxe foncier non bâti : 50.37%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.07%

Budget commune : Vote du Budget primitif 2026

Le conseil municipal (14 pour, 5 abstentions) adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 679 388.00 €
- Section d'investissement : 2 655 142.01 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal (14 pour, 5 abstentions) adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 604 484.51 €
- Section d'investissement : 154 556.92 €

Budget Hameau de Trévilis : vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions, 1 contre) adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 496 954.00€
- Section d'investissement : 486 954.00€

Budget Hameau des pommiers : vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal (14 pour, 5 contre) adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 204 900.00€
- Section d'investissement : 199 900.00€

Budget Chaudière Bois : vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal (14 pour, 5 abstentions) adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 679.70 €
- Section d'investissement : 0.00 €

Pôle Enfance Médiathèque : choix des entreprises pour la fourniture du mobilier

Suite à la réception des offres pour la fourniture et la pose du mobilier à la médiathèque, le conseil municipal (18 pour, 1 abstention) suit la proposition de la commission Appel d'offres et retient les propositions suivantes par lot :

- Lot 1 : Rayonnages, bacs et rangements : Entreprise DPC pour un montant de 50 260.98 € HT soit 60313.18 € TTC
- Lot 2 : Assises de confort : Entreprise DPC pour un montant de 11 138.75 € HT soit 13 366.50 € TTC
- Lot 3 : Tables et chaises : Entreprise DPC pour un montant de 11 197.39 € HT soit 13 436.87 € TTC
- Lot 4 : Cabine acoustique : Entreprise DPC pour un montant de 8499.68 € HT soit 10199.62 € TTC

Soit un coût total de 97 316.17 € TTC

Pôle enfance médiathèque : devis lutte contre l'incendie

Afin d'équiper le pôle enfance médiathèque des moyens de lutte contre l'incendie (fournitures extincteurs, plan d'intervention et plan d'évacuation), le conseil municipal (17 pour, 2 abstentions) retient la proposition de l'entreprise Iroise protection pour un montant 1141.95 € HT et autorise M. le Maire à signer le dossier.

Versement subvention BAFA

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention BAFA d'un montant de 232.50 €.